

Des ELUS CFDT Responsables et Indépendants (Suite et fin)

La CFDT Casino ne remet à aucun moment en cause la représentativité de la SNTA FO dans l'entreprise ni dans notre branche professionnelle.

Par contre nous renouvelons nos doutes quant à son indépendance face à certains chefs d'établissements.

Nous maintenons le constat que nous avons fait au Géant de BREST, où le rôle de la Déléguée Syndicale FO, fût très ambigu !

Est-ce bien dans ses attributions, d'essayer de convaincre le Délégué de groupe CFDT, de faire cesser l'action de fermeture de son établissement ou a-t-elle été convaincue par sa direction de mener cette démarche?

Nous pouvons également avoir des doutes sur cette soi-disant Indépendance syndicale, comme à CHOLET, où le directeur présente aux élus CE une nouvelle représentante Syndicale FO, allant jusqu'à justifier du nombre d'adhérents FO dans son établissement.

Comment peut-il connaître le fichier adhérents FO?



« La loi travail réduirait les acquis des salariés ».

Mais de quels acquis parle la FO ?

N'est-ce pas la FO qui en validant le passage en franchise de centaines d'employés Casino, leur fera perdre bon nombre d'acquis ?

« La CFDT profiterait des avantages d'accord qu'elle ne signe pas ».

La FO n'a-t-elle pas profité des augmentations d'heures pour les Délégués Syndicaux, que prévoit la loi Travail ?

Peuvoir d'achat :
de bonnes nouvelles



EN 2011, LE JETON DE CADDIE RESTERA À 1€ DANS LA PLUPART DES GRANDES SURFACES

« grâce à FO, nous avons un bon lessive qui est passé à 9€ et distribué tous les 3 mois ».

Mais grâce aussi et surtout, aux actions prud'homales de la CFDT à Carrefour, les salariés de cette enseigne perçoivent 8 € par mois. (soit 24€ par trimestre)